

Livre blanc à destination du public et des élus pour comprendre l'agri voltaïque

citoyens

2023

Audition de 15 acteurs de la société, services de l'Etat, syndicats professionnels agricoles, syndicat de salarié, associations environnementales, élus, Syndicat Départemental d'énergie, Agriculteurs... Ces auditions se sont déroulées du 19 février au 24 mars, elles ont été réalisées par 7 élus de la commune de Capvern qui souhaitent se forger leur propre opinion sur un projet que portait le Maire de la commune et la société VALECO. « Comprendre c'est vouloir apprendre des autres »

Cette rédaction a nécessité 15 heures de travail et de relecture. Ces écrits seront mis à la disposition gracieuse de tous.

Hommage à la vertu qui nous a obligé à user de notre droit à la liberté d'information, d'expression, de recherche. Merci à tous les acteurs que nous avons auditionnés.

**Les notes personnelles sont issues de
documents sourcés annotés**

SOMMAIRE

Préambule P2

Introduction P2

Historique et intentions de la démarche portée par VALECO et le Maire de la commune de Capvern les bains. P 3 et 4

Calendrier des auditions P4

1a) Alimentation et agriculture : Contexte et Enjeux : P 5

1b) Alimentation et agriculture (Audition, GABB 65, Confédération paysanne, Jeunes agriculteurs, Mr Laran P Représentant de 4 agriculteurs, Mr Ducos Roger et son fils) : P6

1c) Production agricole et Rémunération des agriculteurs, Contexte et enjeux: P7

1f) Accessibilités aux terres agricoles: Contexte et enjeux : P8

2a) Production d'énergie : Contexte et enjeux: P9

2c) Situation Occitanie et Capvern, (retour d'audition, Mrs Navarro, Plano, Dalla Via, Me Thebaut, Mr Monamy, Mr Claverie, Me Sylvie Ferrer): P9

3a) Impact environnementaux et biodiversité P10 et 11

3b) Localement: Audition : NEO,D Portier, CEN (courrier), FNE, R De Bellefont, C Argentin, G Dastugue : P11 et 12

ANNEXES : P 12 a 14

4a) Cadre réglementaire et législatif Me La sous Préfète, Mr Eudes DDT et Me Monteyne DDT service transition écologique.

6a) Perspectives du groupe d'élus p 15 à 16

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

Préambule : Le groupe d'élus ayant participé aux Auditions et la rédaction des restitutions se sont appuyés sur les textes suivants :

Art. 11. de la Déclaration universelle de 1789: La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)

- + Le peuple français, Considérant :
- + Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- + Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
- + Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- + Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
- + Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- + Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation
- + Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.
- + Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Introduction : Ce document constitue une restitution de 15 auditions publiques réalisées du 6 février au 24 mars. La volonté des élus de la commune de Capvern ayant participé à ces auditions a été dans la recherche de la compréhension des problématiques posées par les questions relatives aux ENR qui produiraient de l'électricité sur des terres agricoles communales. Il appartient bien à chaque élu de pouvoir se forger sa propre opinion, dégagée de la pensée dominante ou des injonctions à vouloir trouver des solutions à tout prix dans l'immédiateté face aux enjeux énormes qui frappent à notre porte.

Derrière cette volonté portée par ces élus il y a la nécessité d'informer les citoyens en toute transparence ce que chaque élu devrait avoir à cœur, en effet nos mandats ne nous appartiennent pas ils nous ont été confiés par les électeurs qui ont le droit de savoir comment leur avenir serait construit en les associant aux prises de décisions, ce qui est constitutif de l'implication de tout un chacun dans la vie de la cité.

Merci à tous les représentants des organismes, associations, syndicats, élus, services de l'Etat qui ont bien voulu faire œuvre de démocratie dans cette période, merci aux élu(e)s engagé(e)s dans cette concertation et cette information aux citoyens, nécessaire pour reconstituer le lien indispensable à toute vie démocratique. Nous vous proposons une restitution thématique qui devrait couvrir l'ensemble du champ visé. Les débats nécessaires et la réponse aux questions posées nourriront la qualité de la vie démocratique communale.

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

Contexte : La crise climatique, la fonte de la biodiversité, la 6^{me} extinction des espèces, les crises sociales, la nécessité de repenser nos modes de consommation et de décarbonner notre énergie, nécessitent une vision globale des enjeux, des implications, interactions qui doivent répondre avant tout aux besoins sociaux, alimentaires, aux ressources limitées en eau, qualité de l'air, terre, océans et droits des populations mais aussi et surtout à la résilience climatique.

Il est impératif de renouer avec une alimentation saine, décarbonnée, recommandée par les résolutions du GIEC, l'agro pastoralisme correspond complètement à cela en maintenant la biodiversité des prairies naturelles, les insectes pollinisateurs, les cortèges de complémentarités entre insectes et vertébrés. C'est en amendant légèrement ces sols de Landes atlantiques dont les inventaires ont été réalisés par **le conservatoire des espaces naturels d'OCCITANIE**, avec une présence échelonnée du bétail.

Ces landes ont une triple fonction, qui est caractérisée pour partie par la signature **en 2021 de Baux ruraux environnementaux par certains agriculteurs, la commune et le CEN Occitanie.**

- Maintenir et augmenter la biodiversité en régulant et stoppant les pratiques constitutives d'asphyxie des milieux, (herbicide, chaulage, coupes précoces, piétinement l'hiver par le bétail, fumure intensive).
- Maintenir une forte capacité de résilience des sols face au réchauffement climatique en maintenant mares et haies et en poursuivant le stockage d'humus et de matière organique dans les sols.
- Favoriser des pratiques d'élevages extensifs en système herbager comme le réalise Mr Ducos Roger avec le pacage de 30 génisses sur 15 Ha durant 6 mois de l'année et des coupes de foin.

Historique et intentions de la démarche portée par VALECO et le Maire de la commune de Capvern les bains.

- ✓ Avril 2022 le Maire de la commune fait part à la commission environnement du projet d'implantation d'un parc « Agri voltaïque » qui recevra des bovins sous les panneaux solaires par la société VALECO. Ce parc devra produire 35 MW d'électricité pour fabriquer ensuite 2T d'Hydrogène/jour pour le train Montréjeau Luchon et divers clients. Cette implantation de panneaux se ferait sur 54 Ha de terres communales qui sont actuellement loués en Baux ruraux à 6 agriculteurs, certaines parcelles sont pacagées d'autres ne le sont plus depuis plusieurs années et ne servent qu'à la récolte de foin.
- ✓ Le Maire rencontre les agriculteurs qui sont sur le périmètre avec la société VALECO, ainsi que différents organismes.
- ✓ La société VALECO filiale d'ENBW cotée en bourse pèse 22 Milliard et emploie 20 milles salariés, elle est sur toutes les productions d'énergie. La société VALECO propose une rémunération à la commune de 100 milles € par an dont 100 Mille à la signature du bail et 100 milles à la délivrance du permis de construire. Elle propose aussi 1500 € Ha de rémunération aux agriculteurs soit un minimum de 10 milles € par an par agriculteur en contrepartie de l'usage des terres.
- ✓ Le 6 janvier 2023 la société VALECO présente son projet au conseil municipal.

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- ✓ **Le 17 janvier 2023, le Maire demande au conseil Municipal de voter une promesse de bail emphytéotique sur 40 ans pour la société VALECO.** Après débats, une majorité d'élus estiment ne pas avoir suffisamment d'éléments.
- ✓ Ils proposent la mise en place d'une concertation audition avec le plus grand nombre d'acteurs impliqués dont le Maire, celui-ci refuse d'être auditionné et de participer aux concertations.

Calendrier des auditions :

-**16/02** : Patrice Laran, représentant des agriculteurs de la commune ; Gilbert Dastugue maire honoraire de la commune de Capvern les Bains

-**23/02** : Julien Cantegreil et Véronique Ducombs (GAB 65) ; Bernard Plano maire de la commune de Lannemezan et Président de la Communauté de commune du plateau de Lannemezan.

- **02/03** : Jérôme Desjouis pour la Confédération paysanne ; Roger Ducos agriculteur en Bail sur les terres communales ; Mrs Lebrian et Simiat syndicat professionnel des Jeunes Agriculteurs ; Mr Dalla Via et Me Thebaut Représentant de la société Valeco

- **09/03** :**Mr Navarro J Damien représentant du personnel** CGT chez EDF Hydro Luchon, Mr Calverie Ambroise; pour le Syndicat Départemental d'énergie (SDE) ; Mr De Bellefont Renaud et Me Argentin Cécile pour la fédération France Nature Environnement (FNE) et Mr Potier Dominique de Nature en Occitanie (NEO)

- **10/03** : Mme Bénédicte Martineau, sous-préfète M. Laurent Eudes, service Transition écologique accompagnement des territoires, Mme Valérie Monteyne, service Transition écologique accompagnement des territoires pour représenter les services de l'Etat

- **20/03** : Jérôme Monamy Conseiller Régional Occitanie - Groupe Communiste, Républicain et Citoyen (CRC)

- **24/03** : Mme Sylvie Ferrer député (LFI-NUPES) de la 1^{re} circonscription des Hautes-Pyrénées

1a) Alimentation et agriculture : Contexte et Enjeux : (notes du rédacteur)

- La question de la souveraineté alimentaire et de l'accessibilité à une alimentation de qualité est posée avec force par les citoyens et surtout le monde agricole qui a perdu encore 100 milles agriculteurs en 10 ans.
- Les terres artificialisées continuent de progresser à raison des surfaces d'un département par an, il reste 50% de la Surface utile disponible en France (* INSEE). La balance commerciale est déficitaire de 84 milliards (*INSEE), les importations représentent des volumes de produits agricoles et alimentaires considérables.
- Les objectifs de la loi EGALIM(*La loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs a été adoptée le 18 octobre 2021.), dont l'objectif était d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ne sont pas tenus sur la relocalisation de l'alimentation.

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- L'installation agricole ou agroalimentaire et de distribution sur des unités locales à taille humaine est quasiment impossible du fait du renchérissement du prix du foncier à l'installation, de l'incessibilité des fermes en place de par leur méga taille et de la pression des grands groupes alimentaires sur les prix bas et une agriculture complètement intégrée.
- Les circuits courts tant promus ne se développent plus du fait de la baisse du pouvoir d'achat et d'une offre fortement limitée. L'élargissement des conflits de guerre à travers le monde notamment en Ukraine ou des millions d'Ha de terres fertiles sont devenus des champs de mines.
- Il semble juste et sage que les terres communales de Capvern puissent avoir un avenir en polyculture quitte à amender en matière organique ces sols qualifiés de pauvres, ce qui ne veut rien dire en science du vivant. (*Def : par l'association Française pour l'étude des sols : « Il comporte le plus souvent plusieurs horizons correspondant à une organisation des constituants organiques et/ou minéraux (la terre). Cette organisation est le résultat de la pédogenèse et de l'altération du matériau parental. Il est le lieu d'une intense activité biologique (racines, faune et micro-organismes). »
- **Le Larousse agricole version 2002 donne 484 définition du sol*. Il convient d'y adapter une agriculture résiliente, ce que devront réaliser tous les agriculteurs maintenant du fait du réchauffement climatique imparable.**
- L'implantation de 54 ha de panneaux avec non réversibilité comme prévue dans le bail emphytéotique constitue une artificialisation des sols au regard de la réglementation (source DDT), de plus les panneaux seraient implantés sur des pieux bétonnés.
- La responsabilité de l'entreprise VALECO sur la remise en état des terrains communaux au terme du bail n'est pas engagée au regard de la Loi (source DDT)

1b) Alimentation et agriculture (Audition, GABB 65, Confédération paysanne, Jeunes agriculteurs, Mr Laran P Représentant de 4 agriculteurs, Mr Ducos Roger et son fils)

- Le groupe de 4 agriculteurs souhaitent adhérer à cette démarche du fait qu'elle assure une rémunération 5 fois supérieur à l'Ha que le revenu agricole, soit environ 1500 € Ha.
- La société VALECO s'est engagée auprès d'eux à fournir tous les équipements nécessaires, parc de contention, clôtures, tracteur.
- Leur situation est disparate car peut de bétail pacage sur les 45 Ha qu'ils occupent, la majeure partie de l'espace n'est consacré qu'à la fauche pour réaliser du foin.
- La manne financière est bienvenue car aucune prime PAC ne sera supprimée car elles ne représentent qu'une portion congrue de leur revenu.
- Les agriculteurs admettent qu'ils deviendront des prestataires de service pour VALECO .
- Leur porte parole est convaincue que l'herbe poussera sous les panneaux.
- Le 5^{me} agriculteur défavorable au projet estime qu'il y a conflit d'usage et le changement d'affectation des terres lui fera perdre 25 k€ de primes PAC ainsi que l'équilibre de sa ferme puisqu'il y fait pacager 30 génisses plusieurs mois dans l'année, que cette surface est indispensable à son équilibre technique et économique.
- Il estime d'autre part que les terres seront perdues avec le bétonnage et les tranchées nécessaires aux installations.
- Pour les trois organisations agricoles, (GABB 65, Confédération paysanne et Jeunes agriculteurs), **s'il est incontestable qu'une ressource nouvelle financière est trouvée pour les agriculteurs, c'est un changement de fonction et de métier, l'agriculture n'a plus sa place dans cette configuration.**

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- Elles considèrent que la production d'énergie sur ces terres va engendrer un renchérissement des prix à l'hectare, Capvern est considéré comme une base expérimentale qui fera tache d'huile ensuite.
- La terre agricole doit demeurer avec sa fonction initiale, celle de nourrir des hommes Il est à considérer **que la fonction première de l'agro pastoralisme n'est pas remplie sur ce zonage, ce qui constitue une problématique en soit.**
-
- La réversibilité est une condition essentielle. Ce projet entrainera une dépossession de l'autonomie des agriculteurs.
- **Il est dit que le porteur de projet (VALECO) n'émet que des vœux pieux sans rien prouver car il n'a aucun retour d'expérience ni analyse technique à fournir sur adaptabilité et meilleure pousse de l'herbe.**
- **Techniquement s'il n'y a pas d'apport de fumier ou compost sur la prairie, il n'y aura pas de pousse, ce sera désertique sous les panneaux .**
- **Les trois organisations souhaitent que la production d'énergie solaire se fasse uniquement sur des bâtiments et des sols artificialisés, elles sont contre l'agro voltaïsme**

1c) Production agricole et Rémunération des agriculteurs, Contexte et enjeux: (Notes du rédacteur)

- La France est dépendante à 60% de son alimentation dans de très nombreux domaines , elle a perdu l'équivalent de production de 227 milles bovins dans les 5 années précédentes du fait des traités de libre échange (CETA) et le plus récent signé par le Président de la République sur l'augmentation des importations d'agneaux de Nouvelle Zélande
- L'écrasement des prix, Le renchérissement des couts de l'énergie mais aussi des engrais azotés et de l'alimentation du bétail.
- Il est donc urgent de donner un avenir aux éleveurs par une vraie rémunération et une relocalisation totale de leur production.
- Simultanément l'élevage à l'herbe de manière extensive y compris avec des systèmes tournants et transhumants est une chance pour notre agriculture de montagne car il n'est pas consommateur du tout d'engrais, donc peu couteux et décarbonné.
- Ce système est l'anti modèle de l'élevage intensif consommateur de soja et de céréales avec des fermes de plus en plus grandes.
- Le revenu agricole est en chute libre depuis 40 ans avec une intensification de la production et une augmentation conséquente des surfaces. La valeur ajoutée créée par les agriculteurs est essentiellement captée par les groupes de l'agro alimentaire et la grande distribution à hauteur de 56 milliards (*Source Ministère de l'agriculture).
- Le taux de suicide dans cette profession est très important.
- Les différentes primes mises en place en 1990 et censées combler les écarts de prix entre les couts de production et les prix de vente proviennent des mécanismes Européens, l'agriculteur doit utiliser une calculette pour entrer dans les algorithmes qui définissent ce qu'il va produire, quand il va le produire sans savoir très souvent combien il sera rémunéré. Ainsi les primes constituent la moitié ou le 1/3 du revenu, 70% en zone de haute montagne pour certains. Cela déconnecte complètement la production des besoins des territoires et des populations.
- Les artifices et affichages en matière de communication mis en place par l'Etat ou certaines collectivités ne constituent aucunement un changement d'orientation politique.
- Les agriculteurs de Capvern n'échappent pas à la logique de la marchandisation totale de l'agriculture et de l'alimentation.

- **1°) Localement: (Auditions):**
- le projet municipal de 2020 et le travail de la commission environnement portaient la relocalisation de la production alimentaire et se donnait comme priorité l'installation de jeunes agriculteurs en Bio, la création d'une petite coopérative locale d'alimentation, le travail en circuits courts avec la zone Intermarché, le maintien de 20% de produits Bio à la cantine voir son augmentation
- La question qui nous occupe est bien sur une véritable rémunération des agriculteurs afin qu'ils produisent une alimentation saine et décarbonnée, traçable pour nourrir les populations locales. C'est aussi l'objectif de la Région Occitanie
- Le GABB 65 a construit la coopérative d'éleveurs Alti Bio qui organise de la vente directe et l'atelier de pâtes alimentaires l'odyssée d'engrains qui justement valorise des sols à faible fertilité pour accueillir des blés poulards qui proviennent des semences paysannes bien rémunérées par la SCIC l'odyssée d'engrains à 700 € la tonne au lieu de 100 € T le cours du blé conventionnel.
- Les questions de production alimentaire sont étroitement liées à celle de la démocratie alimentaire. Que veut-on manger sur notre territoire pour qui et dans quelles conditions de réalisation, de traçabilité et pour rémunérer qui?
- Quel est le cadre de recensement des besoins et de discussion, réflexion, concertation entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les mangeurs?
- **Il est souligné par plusieurs intervenants que les possibles sont à construire, notamment la coopérative d'activité et d'emploi qui donnera un statut de salarié aux agriculteurs.**

1f) Accessibilités aux terres agricoles: Contexte et enjeux (notes du rédacteur).

- ✓ En effet la PAC rémunère à l'Ha l'agriculteur, en grandes cultures par des Droits à Primes unique selon les productions qui vont se réaliser, (par ex sur le blé certaines régions ont orienté la prime, d'autres sur le maïs irrigué.... Idem au nombre de Têtes équivalent gros bovins
- ✓ Les productions porcines et volailles ne sont pas soutenues, ni le maraichage.
- ✓ Ces mécanismes complexes font l'objet de déclaration annuelle obligatoire...
- ✓ Il y a 396 000 agriculteurs et agricultrices et 4,2 millions de propriétaires de terres agricoles. Les 10% de propriétaires possédant 50% de la surface agricole utile (SAU) (source terre de liens).
- ✓ **1g) Localement: (Auditions)** : Il est noté collectivement que l'handicap majeur à l'installation est le prix du foncier et sa raréfaction.
- ✓ Le résultat est sans appel, les fermes sont passées d'une taille de 35Ha en moyenne dans les Hautes Pyrénées il y a 10 ans à 70 Ha aujourd'hui. Le foncier qui se libère va automatiquement à l'agrandissement car son prix est inabordable pour une personne qui n'est pas issue de la profession et qui voudrait s'installer.
- ✓ Ce qui explique très souvent que ceux qui s'installent avec peu de moyens, le font sur des petites surfaces en maraichage, apiculture..
- ✓ La commune de Capvern possède 135 Ha de terres communales qu'elle loue à des agriculteurs.
Cela constitue une chance unique car la démarche initiale portée par la commune était bien de relocaliser la production agricole.

2a) Production d'énergie : Contexte et enjeux: (notes du rédacteur).

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- ✚ La France a pris un retard considérable sur la production d'énergies renouvelables, elles constituent actuellement 3.5 % de la production totale d'énergie alors que les directives Européennes nous invitent à en produire 4 fois plus afin de décarboner notre énergie pour lutter contre les Gaz à effet de serre.
- ✚ **2b) Mr Navarro, Audition** : les lois NOME et de transition énergétiques ont transformés les deux acteurs publics qui produisant, transportaient et distribuaient l'énergie depuis 1947 dans notre pays en Société anonyme et de très nombreuses branches. Celles ci ont été ouvertes à la concurrence dans l'optique de faire baisser la facture aux usagers. La production et la commercialisation sont concurrentielles, depuis 2005, le Transport et distribution sont régulés par ENEDIS et RTE.
- ✚ Ces Lois permettent la vente des concessions des barrages sans payer le cout des infrastructures alors qu'elles sont amorties, c'est le même schéma économique que les autoroutes. Directives Européennes.
- ✚ la France à fait le choix de l'ouverture de son marché à la concurrence 25% de l'énergie Nucléaire produite mise à disposition des concurrents au prix de 43€ MT , après 2017 qui est l'année sans demande d'augmentation de consommation. Les Gaz de schiste des pays de l'Est fournissent les centrales thermiques.
- ✚ Le Marché de l'énergie à partir de 2018 est à 400 € MT. Le Coût du bouclier fiscal et EDF 16 milliards La loi NOME oblige même l'opérateur public EDF à vendre à ses concurrents l'énergie d'origine nucléaire à son cout fixé par décret afin qu'ils honorent leurs clients donc à 43 € MW.
- ✚ Cela équivaut à une perte sèche financée par les abonnés du secteur public.
- ✚ **(Note du rédacteur)** Cela assure de méga profits aux entreprises d'énergie bénéficiant des tarifs bonifiés dont Total...
- ✚ **La facture d'énergie des entreprises explose et de très nombreuses PME, TPE déposent le bilan. Des usagers déjà précarisés ne se chauffent plus du tout.**
- ✚ Le conflit en Ukraine pour le contrôle du gaz a bien sur lancé un appel d'air sur l'énergie dont les énergies fossiles.
- ✚ Les allemands exploitent les centrales à charbon. L'hydrogène fabriqué en Allemagne l'est à partir d'énergie fossile.

2c) Situation Occitanie et Capvern, (retour d'audition, Mrs Navarro, Plano, Dalla Via, Me Thebaut, Mr Monamy, Mr Claverie, Me Sylvie Ferrer):

- ✚ La Région Occitanie à décidé de devenir la première Région de France en ENR. Elle organise la production avec les collectivités locales ou les coopératives citoyennes. Son orientation politique consiste à assurer l'autoconsommation des producteurs d'énergie.
- ✚ Elle ne soutient pas les grands groupes financièrement. la Région travaille sur l'Hydrogène en autoconsommation sur deux grosses démarche dont le train Luchon -Montréal avec un électrolyseur alimenté par l'énergie produite par barrage de Bagnères de Luchon avec une convention EDF-Région Occitanie.
- ✚ Les projets développés et soutenus par la Région ne sont qu'en auto consommation du fait de la volonté affichée précédemment, (*en annexe, Note de cadrage des services de la Région et convention EDF)

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- ✚ Elle refuse que les terres servent à la production d'énergie car cela entre en contradiction avec son orientation de relocalisation de la production alimentaire et agricole.
- ✚ Le projet de VALECO ne sera ni soutenu, ni financé par la Région. A l'inverse, les projets soutenus se doivent d'associer les citoyens à la démarche, c'est à dire portés par des sociétés locales coopératives, des structures plus citoyennes qui favorisent le développement du photovoltaïque sur des terres non agricoles. L'énergie produite doit être fournie aux agriculteurs, aux collectivités concernées, mais pas à la vente.
- ✚ Me La députée souligne que la position de la Région lui convient car pour elle il est nécessaire que les ENR ne soient pas développés par des groupes privés mais bien par les collectivités et le service public d'énergie.
- ✚ Elle indique d'autre part que les collectivités comme le monde agricole confronté à une réduction de leurs capacités financières vont au plus pressé.
- ✚ Cela nécessite pour les collectivités au préalable un débat sur le contenu politique de l'engagement.
- ✚ Sur la question de l'hydrogène elle estime que le conflit d'usage avec la ressource en eau est patent.
- ✚ Me Ferrer posera une question orale au Ministre de la transition énergétique en lumière de ce qui se passe à Capvern.
- ✚ Mr Monamy qui siège à la commission énergie renouvelable de la Région demandera une veille afin que la position de la Région soit entendue et respectée.
- ✚ L'entreprise VALECO souhaite s'implanter à Capvern pour produire 35 MW d'électricité et la transformer en 2T d'hydrogène/j à partir d'un électrolyseur basé à Lannemezan.
- ✚ VALECO est avec ENBW sa maison mère sur tous les continents et toutes les énergies.
- ✚ VALECO va obtenir 50% de l'ADEME sur l'investissement. L'ADEME ne soutient que les projets de production à partir de 5MWA, qui déclenchent les subventions.
- ✚ Le rendement de l'Hydrogène est de 13 à 20%, il faut donc 5.5 fois le volume d'électricité pour produire un kg d'hydrogène.
- ✚ Cet hydrogène nécessite pour sa fabrication 11lt d'eau pure ou traitée par Kg soit 8 milles M3 par an pour l'électrolyseur. Le rejet de l'eau est composé de potasse, il s'agit du process Alcalin, il faut donc retraiter l'eau afin de ne pas polluer les sols. L'autre process PEM, en est au stade expérimental et n'utilise pas de potasse.
- ✚ **A ce jour malgré nos demandes VALECO ne nous a pas envoyé le CA prévisionnel qu'elle réaliserait sur ce parc de 35MW.**
- ✚ Nos calculs avec les fourchettes de prix indiquées par VALECO font apparaître un CA annuel de 6 Millions d€. Les infrastructures seront conséquentes car il faudra relier l'énergie produite à la basse et haute tension, réaliser une tranchée de 2.7 kms pour enfouir la ligne 20 milles Volt.
- ✚ Installer des pieux bétonnés pour supporter les panneaux à 1.8 M de hauteur afin que les bovins ne les fassent pas tomber.
- ✚ B PLano, le Président de la CCPL Maire de Lannemezan a été auditionné, il est venu soutenir le Maire de **Capvern avec qui, dixit" je partage aujourd'hui tous les sujets sauf celui du bassin nautique"**.
- ✚ Il a en projets avec deux Sociétés privées la production de 53 T d'hydrogène/jour pour alimenter les transports mais surtout pour injecter 20 à 30% dans le réseau de Gaz afin de faire baisser les coûts énergétiques des industriels, (Knauf, Arkéma...).

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- ✚ Les projets de Mr Plano utiliseront 200milles M3 d'eau par an.
- ✚ Il affirme que la moitié sera réutilisée pour chauffer des serres pour produire des légumes avec un atelier d'insertion.. L'eau devra être traitée dans une station d'épuration spécifique.
- ✚ Le Barrage de Luchon produit 138 MW, pour la ligne Luchon Montréjeau 5MW suffiront,
- ✚ EDF a signée une convention avec la région pour produire de l'hydrogène, cela est au stade technique et expérimental avec la Région. .
- ✚ Il est souligné par le représentant du SDE : Dans le cadre d'une méthodologie concertée que toute démarche peut bénéficier d'une étude de faisabilité et concertation, d'une convention avec redevance avec SEM Hapy énergie, qui investirait pour le territoire.
- ✚ Ceci en lien avec l'agence régionale pour le climat qui porte les générateurs qui accompagnent les projets, facilitateurs, techniques, juridiques.
- ✚ Il y a une Obligation de mise en concurrence par Appel à Manifestation d'Intérêt ou contrôle du cadre juridique obligatoire.
- ✚ Une forte Vigilance sur les assurances pour le démantèlement du site si faillite de l'entreprise, les pieux bétonnés sont problématiques car réversibilité pas possible.
- ✚ Capvern est la seule commune sur le département avec projet agri voltaïque avec des bovins.
- ✚ Le SDE est favorable aux projets d'autoconsommation et peut accompagner gratuitement la commune.
- **3a) Impact environnementaux et biodiversité (note rédacteur) : Contexte:**
- Il est indispensable de considérer que l'ensemble des études en notre possession sur la biodiversité assument que nous sommes dans une phase d'extinction massive nommée la 6me extinction. La disparition de 75% des espèces de vertébrés. La déforestation massive, les agricultures intensives, la pollution des nappes de fond et des nappes de surfaces, la raréfaction des ressources en eau. La pollution de l'air avec les particules fines et des maladies respiratoires mortelles.
- L'atavisme populaire parle et analyse une situation d'observation indéniable des populations de leur propre expérience. "Il n'y a plus d'oiseaux, les insectes pullulent a certaines périodes de l'année, la pluviométrie a baissée de 700 mm en 4 ans.
- **3b) Localement: Audition : NEO,D Portier, CEN (courrier), FNE, R De Bellefont, C Argentin, G Dastugue) :**
- **Notre souci est de prendre en compte la globalité du projet et son vrai coût environnemental, les répercussions sur le tourisme et la station verte.**
- Ce projet semble contradictoire avec la démarche de la commune pour préserver les zones humides depuis 10 ans. La biodiversité est remarquable dans ces zones avec une faune et une flore spécifiques.
- Ces terres communales se caractérisent par des paysages et une végétation emblématiques du plateau de Lannemezan. Ce type de sol peu fertile est très rare en France ; sol véracrisol (sol acide avec une accumulation de matières organiques sur une épaisseur d'au moins 50cm , et présence de nombreux vers de terre malgré l'acidité)
- Ce sol situé sur des couches imperméables caractérise l'impluvium (système de captation et de transport de l'eau) qui alimente les zones humides para tourbeuses. Les exploitants de ces zones concernées ont tous signé des baux environnementaux avec la commune et ont négocié leur loyer à la baisse.

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

- L'implantation de panneaux ferait courir un risque de perte de milieux naturels et de la biodiversité sous les panneaux. restreignant les biotopes naturels.
- Par ailleurs au vue de la pression politique et économique un mitage du territoire est à craindre.
- Depuis 10 ans la commune travaille avec le conservatoire des espaces naturels pour la gestion écologique de certaines parcelles jouxtant le lac saint martin.
- Si la chambre d'agriculture est favorable à ce type de projets et notamment sur les friches, il n'en reste pas moins que les sols doivent conserver leur première vocation agricole.
- Cette nouvelle activité fige dans le temps l'usage de ces terres, en diminuant le potentiel d'agroforesterie et de diversification agricole.
- Mr Dastugue pense que sur ce site clôturé cela servira de réserve à la faune car la chasse y sera interdite du fait des panneaux solaires. Il signifie qu'il ne pense pas que ce soit le bon site pour les déployer, qu'il existe d'autres sites plus petits mais artificialisés sur la commune.
- Même si VALECO propose des compensations financières communales, il faut savoir que ces mesures ERC (éviter, réduire, compenser) ne résolvent pas le problème environnemental. Le mieux reste Eviter.
- Le but de ces panneaux est la fabrication d'hydrogène qui sera transporté par camions sur d'autres zones.
- Pour la fabrication d'hydrogène il est indispensable de pomper de l'eau pure à raison de 8 millesM3 par an .
- Cette nécessité entraîne de fait un conflit d'usage domestique, agricole et industriel. Les quotas en eau sont déjà déterminés et donc ne peuvent augmenter davantage.
- **La recommandation des associations environnementales est d'équiper prioritairement les surfaces communales artificialisées au sol et sur toitures. C'est un choix éthique, philosophique et politique qui incombe à la commune et ses habitants.**
- Les Capvernois ne bénéficieront pas d'un prix préférentiel sur l'électricité produite.
-

ANNEXES :

4a) Cadre réglementaire et législatif Me La sous Prefète, Mr Eudes DDT et Me Monteyne DDT service transition écologique.

- **4b) (notes et Services de l'Etat et DDT)l'article L 314-36 de la récente loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,** une installation qui n'est pas réversible, ne peut être considéré comme agrivoltaïque. Ce cadre légal nous interroge sur les impacts environnementaux que peuvent avoir les projets de développement et d'installations de panneaux photovoltaïque au sol, d'autant plus quand ces derniers sont installés sur des terres agricoles, et non pas sur des sites artificialisés. La réversibilité des installations, c'est à dire la capacité à retrouver un terrain aux caractéristiques identiques à celles qui préexistaient avant l'installation, est une question centrale dans la faisabilité du projet.
- Pour autant cette interrogation n'a à ce jour pas de réponse unanime. Si plusieurs acteurs affirment qu'il n y aura pas d'impact, ou très peu, sur la biodiversité présentent sur ces terres la réalité semble être différente.
- **Sur le droit du sol et l'affectation du projet dans la zone urbanisée:** l'article 194 de la loi climat et résilience du 22/08/2022, dont les modalités d'application restent à préciser par décret :

4c) PLU :° Au sens du présent article, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

Pour la tranche mentionnée au 2° du présent III, un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée. Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

4d) Cadre de l'instruction et durée: Toute instruction fait l'objet de la procédure décrite dans les grandes lignes à la première question, accompagnement en phase amont : a minima 18 mois, notamment en raison de la durée de l'étude naturaliste dite « 4 saisons » d'une durée d'un an environ ;

- instruction administrative après dépôt de la demande de permis de construire : en moyenne 12 mois, pour un dossier sans difficulté (intérêt de la phase amont)

- Toute instruction fait l'objet de visites sur le terrain pour ajuster le projet, en particulier dans la définition du terrain retenu. A titre d'exemple, sur 50 hectares, X hectares peuvent être retirés du projet initial pour des considérations environnementales (présence d'une zone humide) et Y pour des considérations techniques (pente du terrain).

4°) Sur la mise en concurrence ou un Appel à Manifestation d'intérêt

- Aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe n'impose à une personne publique d'organiser une procédure de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation ou à la passation d'un contrat d'occupation d'une dépendance du domaine public, y compris sur un marché concurrentiel. Cependant, une procédure de publicité et de mise en concurrence peut être lancée afin de susciter des offres concurrentes.
- Ce point est d'ailleurs précisé dans la loi d'accélération de production des EnR :
- « Art. L. 314-37.-Pour contribuer à la poursuite de l'objectif mentionné au 4° quater du I de l'article L. 100-4, l'autorité administrative peut recourir à une procédure de mise en concurrence régie par la section 3 du chapitre 1er du présent titre pour la mise en place et l'exploitation d'installations agrivoltaïques au sens de l'article L. 314-36. »
- **Primes PAC maintien ou pas**

4f) Primes PAC : Politique agricole commune.« Art. L. 314-38.- La présence d'installations agri voltaïques, au sens de l'article L. 314-36, sur des surfaces agricoles déclarées au titre du régime des paiements directs du règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE)

n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013, ne fait pas obstacle à l'éligibilité de ces mêmes surfaces aux interventions sous forme de paiements directs. »

5a) Recommandations de l'ONU et définition de services éco systémiques

- ❖ Les services éco systémiques sont les multiples avantages que la nature apporte à la société. La biodiversité est la diversité parmi les organismes vivants, essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes et à la fourniture des services.
 - ❖ Les écosystèmes – constitués d'éléments qui interagissent et de leurs environnements non vivants – offrent des avantages, ou des services, au monde.
 - ❖ Les services éco systémiques rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels. Bien que leur valeur soit estimée à 125 mille milliards d'USD, ces actifs ne sont pas pris en compte comme il se doit dans les décisions politiques et économiques, ce qui signifie que l'on n'investit pas assez dans leur protection et leur gestion. On trouvera dans la partie ci-après des informations sur les quatre types de services que les écosystèmes mondiaux fournissent.
- Une cuillère à soupe de sol contient plus d'organismes vivants qu'il y a d'humains sur la planète.
 - Une bouchée sur trois des aliments que vous consommez dépend de pollinisateurs tels que les abeilles, les chauves-souris et les oiseaux.
 - Les variétés locales et indigènes d'aliments peuvent contenir 1 000 fois plus de nutriments que les variétés plus courantes.
 - La **biodiversité** englobe la diversité au sein des espèces et des écosystèmes et entre eux. Les changements qui surviennent dans la biodiversité peuvent avoir un effet sur la fourniture des services éco systémiques. Il faut protéger et gérer de façon durable la biodiversité, tout comme les services éco systémiques.

✓ **6a) Perspectives du groupe d'élus**

- ✓ **6b) Démocratie communale:** Cette démarche qui a nécessité un véritable investissement individuel et collectif renoue avec une pensée libérée face aux dogmes imposés de la pensée unique qui considère qu'il faut toujours aller vite. Les experts verront les failles..... Sauf que les experts sont souvent juges et parties. Vouloir se forger sa propre opinion relève aujourd'hui du parcours du combattant car les cabinets et autres bureaux d'études sont à l'affut pour vendre du service clef en main. Qui veut un Plan Local d'urbanisme Intercommunal pour 120 k€? Un accompagnement pour un syndicat mixte pour 55 k€, celui pour une Délégation de Service Public pour 65 k€. Cet appauvrissement du service public et de ses compétences internes au profit de Bureaux d'études privés détient un défaut unique.

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

Il prive les élus et les citoyens de l'approfondissement et du débat public indispensable au fonctionnement normal d'une société démocratique. L'absence de ce qui fait sens dans le temps long.

- ✓ Notre démarche parce qu'elle a existé et quelle s'est concrétisée par un chemin particulier, original a été saluée par de nombreux audités dont le Maire honoraire de Capvern G Dastugue et le Maire de Lannemezan. Ce que nous entrevoyons comme perspectives semble désormais dans le camp des citoyens informés et formés, qui exigerons une démarche qui garantisse que chaque projet similaire, vert, bleue ou rouge devra être solidement argumenté dans un cadre de concertation débattue, prouver son bien fondé, avant une quelconque décision quel qu'en soit la teneur de l'appât du gain qui ne revêt absolument pas un caractère éthique ni philosophique.
- ✓ Nous sommes persuadé que ce que nous posons constitue les bases d'une société à naître. Le caractère du respect de l'autre, de l'environnement de la souveraineté et de l'accessibilité alimentaire, de la juste rémunération des travailleurs de la terre demeurent des idées neuves. **J Bové disait "un autre monde est possible"**, certes mais à construire.
- ✓ **6c) Biodiversité:** Nous ne dénisons pas la nécessité de décarbonner l'énergie mais en aucun cas cela ne devra se faire au détriment de tout ce qui est multifonctionnel, (paysages, bien être, eau, alimentation saine, forêts, biodiversité. Le terrorisme financier ne peut plus détruire l'indispensable biodiversité. Oui nous nous engageons volontairement pour sa sauvegarde qui ne se fera pas sous des panneaux photovoltaïques mais bien dans des sites protégés par l'agro pastoralisme. Le cadre des baux ruraux environnementaux constitue un domaine d'expérimentation et de sauvegarde à l'échelle du territoire communal, dont nous revendiquons la promotion et le développement. Seule l'éducation initiale et l'éducation populaire permettront de faire évoluer les consciences des citoyens afin qu'ils deviennent des défenseurs de leur patrimoine indispensable à la vie et à l'espèce humaine
- ✓ **6d) Alimentation, agriculture:** Loin de prétendre vouloir avoir réponse à tout, nous pensons qu'il est temps de se ressaisir. Les pistes abordées par les acteurs rencontrés ont permis d'imaginer que demain à Capvern nous pourrions enfin mettre en œuvre notre démarche communale qui figurait dans notre programme de 2020 pour relocaliser l'alimentation. Des contacts ont été pris mais jamais débattus du fait de l'éternel: "Bâtissons et ouvrons le choix aux générations futures pour quelles redécouvrent des haies fruitières, des cultures et de l'élevage, de la cueillette et de l'écoute du vivant.
- ✓ **Les 135 Ha de terres communales pourraient nourrir largement les citoyens de Capvern et du plateau en planifiant la production agricole grâce à des états généreux de l'alimentation.**
 - Le potentiel agronomique de ces terres et la construction d'une fertilité décarbonnée pourrait assurer : Élevage, (bovins, ovins, caprins, porcin, équins), volailles, lait, fruits, lentilles, céréales, (blés, orges, avoines...maïs), légumes de plein champ. Cette démarche nécessiterait l'installation de 10 paysans supplémentaires là où 8 sont enlisés dans la PAC et les contrats avec les coopératives.
 - **Exemple concret :** Il semblerait utile voir nécessaire que la commune de Capvern apporte un soutien direct aux agriculteurs de la commune afin qu'ils puissent s'organiser avec les citoyens pour relocaliser leur production qui serait consommée localement. Par exemple la relocalisation des pommes de terre nécessiterait seulement 6 ou 7 Ha pour produire 60T qui

Restitution publique document à usage public sur ce qui est nommé « agri-voltaïsme »

nourrirait tous les Capvernois. On peut imaginer dès lors une coopérative alimentaire locale qui planifierait la production et la transformation. Là où il y a 27 ha de terres sans bétail, on pourrait installer des brebis Manech ou Basco béarnaise pour produire du lait qui aujourd'hui provient du Béarn pour fabriquer le fromage de Mr Serre Jérémie.

✓

- ✓ **6°) Energie:** Concernant l'autoconsommation énergétique qui pourrait voir le jour dans un cadre de production communale, nous optons délibérément pour modifier les statuts de la Régie municipale afin qu'elle investisse dans l'énergie décarbonnée qui sera nécessaire. Cela ne pourra se réaliser qu'à la lumière d'un audit obligatoire et d'un accompagnement du SDE et de l'AREC. G Dastugue nous a rappelé que la commune possède un droit de péremption sur la station hydraulique qui produit de l'électricité sur le canal.
- ✓ Hypothéquer l'avenir agricole de nos terres (dites pauvres), pour en tirer la jouissance immédiate d'un bénéfice économique, et financier pour une multinationale ?
- ✓ Valoriser nos terres agricoles par l'agropastoralisme ou l'arboriculture nécessaire aux générations futures, compte tenu de la chute des rendements nécessitant la relocalisation de la production agricole, dû aux perturbations climatiques, il faudra choisir !!!